

MOTION JURIDIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN REGROUPEMENT DE SYNDICAT

Réunis en congrès le 28 mai 2021 au Havre, les syndicats Sgen-CFDT de Basse-Normandie, devenu SGEN-CFDT de Normandie, et Sgen-CFDT de Haute-Normandie, après avoir décidé de se regrouper dans le syndicat Sgen-CFDT de Normandie et après avoir adopté les statuts, précisent que :

1. Le syndicat **Sgen-CFDT Normandie** se substitue en tous points à la date du 28 mai 2021 au syndicat :

⇒ **Sgen-CFDT de Haute-Normandie**

N° SCPVC :

N°Identité (en Mairie) :

et notamment :

- 1.1. Dans les actions en justice dans lesquelles est engagé le Sgen-CFDT de Haute-Normandie,
 - 1.2. Dans la signature d'accords, dans les engagements pris par le Sgen-CFDT de Haute-Normandie, qui en découlent,
 - 1.3. Dans les désignations faites antérieurement par le Sgen-CFDT de Haute-Normandie dans le domaine de la représentation auprès et des pouvoirs publics, des commissions paritaires ou professionnelles et des organismes de type associatif, ainsi que toutes les autres désignations.
2. Tous les biens du Sgen-CFDT de Haute-Normandie, ainsi que ses dénomination et sigles, sont mis à compter de ce jour à la disposition du syndicat Sgen-CFDT de Normandie. Celui-ci en disposera librement dans les conditions prévues dans les statuts.
 3. Mandate le conseil syndical du syndicat Sgen-CFDT Normandie pour effectuer les démarches administratives nécessaires.